

Date: 20060817

Dossier : A-201-06

Référence : 2006 CAF 280

**CORAM : LE JUGE EN CHEF RICHARD
LE JUGE EVANS
LE JUGE PELLETIER**

ENTRE :

JACQUELINE ROBINSON

**appelante
(partie intimée)**

et

LE MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

**intimé
(partie requérante)**

Jugé sur dossier sans comparution des parties

Ordonnance rendue à Ottawa (Ontario), le 17 août 2006

MOTIFS DE L'ORDONNANCE :

LE JUGE EVANS

Y ONT SOUSCRIT :

**LE JUGE EN CHEF RICHARD
LE JUGE PELLETIER**

Date: 20060817

Dossier : A-201-06

Référence : 2006 CAF 280

**CORAM : LE JUGE EN CHEF RICHARD
LE JUGE EVANS
LE JUGE PELLETIER**

ENTRE :

JACQUELINE ROBINSON

**appelante
(partie intimée)**

et

LE MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

**intimé
(partie requérante)**

MOTIFS DE L'ORDONNANCE

LE JUGE EVANS

[1] Les faits de la présente affaire ne sont pas sensiblement différents de ceux de l'affaire *Jones c. Canada (Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration)*, 2006 CAF 279, dont copie de la décision est jointe aux présents motifs.

[2] Pour les motifs que j'ai énoncés dans *Jones*, j'accueillerais la requête présentée en vertu de l'article 369 des *Règles des Cours fédérales* par le Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration en vue du rejet de l'appel interjeté par Jacqueline Robinson en raison de son caractère théorique.

« John M. Evans »

j.c.a.

« Je souscris aux présents motifs
J. Richard, juge en chef »
« Je souscris aux présents motifs
J. D. Denis Pelletier, j.c.a. »

Traduction certifiée conforme
Alphonse Morissette, trad. a., LL.L

COUR D'APPEL FÉDÉRALE
AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-201-06

INTITULÉ : JACQUELINE ROBINSON c. LE
MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ
ET DE L'IMMIGRATION

REQUÊTE ÉCRITE EXAMINÉE SANS COMPARUTION DES PARTIES

MOTIFS DE L'ORDONNANCE : LE JUGE EVANS

Y ONT SOUSCRIT : LE JUGE EN CHEF RICHARD
LE JUGE PELLETIER

DATE DES MOTIFS DE L'ORDONNANCE : LE 17 AOÛT 2006

OBSERVATIONS ÉCRITES :

Benjamin A. Kranc POUR L'APPELANTE

John Provart POUR L'INTIMÉ

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Kranc & Associates POUR L'APPELANTE
Toronto (Ontario)

John H. Sims, c.r. POUR L'INTIMÉ
Sous-procureur général du Canada